

AVENANT N°1

Article 1 - Définition

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition en 2023 le Championnat de France de la Montagne.

[...]

Open Montagne : **Numéros de 201 à 299**
 A partir de 16 ans
250cc mono ou bicylindres 2 temps
500cc mono 2 temps
de 500 à ~~550~~ **690cc** bicylindres 4 temps
+ de 400cc à 700cc mono 4 temps

Supersport Montagne : **Numéros de 301 à 399**
 A partir de 16 ans
300 à 600cc 4 cylindres
675cc maxi pour les 3 cylindres 4 temps
de ~~650~~ **691** à 750cc bicylindres 4 temps

[...]

ANNEXE 2 REGLEMENT MOTOS ANCIENNES

Article 1 – Définition

~~Le Comité des Motos Classiques & Historiques (CMCH)~~ **La Commission nationale de vitesse**, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) ~~et du Championnat de France de la Montagne~~, met en compétition pour la saison 2023, le Championnat de France de Courses de Côte en Motos Anciennes.

A chaque course, un podium scratch est désigné dans chacune des différentes catégories.
Le club organisateur fournit les coupes.

CATEGORIES :

~~Anciennes et classiques solo – toutes cylindrées – de 1965 à 1995~~

~~Anciennes et classiques side car – toutes cylindrées – jusqu'à 1995~~

Motos Anciennes et Classiques :

Anciennes Solos : toute cylindrée. De 1965 à 1979 **Numéros de A001 à A999**

Classiques Solos : toute cylindrée. De 1980 à 1995 **C001 à C 999**

Anciennes et Classiques side car : toute cylindrée. Jusqu'à 1995 **S001 à S999**

L'homologation de la moto ou du side-car est fonction de l'année modèle du véhicule.

Le pilote (sauf avec licence LJA2) est classé à la fin de la saison dans toutes les catégories où il a marqué des points.

Article 4 - Inscriptions

[...]

Un pilote moto ou un équipage de side-car peut s'engager dans une deuxième catégorie **de motos anciennes** (double monte) avec un véhicule différent. Dans ce cas l'engagement global est majoré de 50%.

[...]